

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 2019
A PERROY

RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE 2018

Constituée le 17 mars 1994, SADEC SA, Société Anonyme pour le traitement des DEchets de la Côte, a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement ou l'incinération des déchets urbains, des boues d'épuration et de tous autres résidus.

SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise du 5 septembre 2006 sur la gestion des déchets, pour le périmètre de gestion «La Côte».

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte, de transport et de traitement des déchets.

SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura (voir annexe n°1).



SOMMAIRE :

1. Conseil d'administration	page 3
2. Organisation de SADEC SA	page 3
3. Représentation au sein de TRIDEL SA	page 4
4. Concept harmonisé de la taxe au sac	page 4
5. Animations dans les écoles	page 6
6. Boues d'épuration	page 7
7. Déchets spéciaux des ménages (DSM)	page 8
8. Matériel SENS et SWICO	page 9
9. Container à cadavres d'animaux de compagnie	page 10
10. Panneaux solaires photovoltaïques	page 10
11. Campagne de communication Responsables.ch	page 12
12. Divers dossiers 2018	page 12
④ Vaisselle réutilisable – KIT 40 et KIT 40+	
④ Plateforme internet pour la saisie des statistiques	
④ Documents d'appels d'offres types	
④ Rachat de la voie de raccordement « Noirjean »	
④ Acquisition d'un véhicule électrique	
④ Nouveau locataire	
13. Conclusions	page 15
Annexe 1 : plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »	page 16
Annexe 2 : plan des zones d'apport des DSM	page 17
Annexe 3 : plan des zones d'apport des déchets SENS et SWICO	page 18
Annexe 4a : plan d'accès au container pour cadavres d'animaux de compagnie	page 19
Annexe 4b : liste des communes autorisées à utiliser le container pour cadavres d'animaux de compagnie	page 20

1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de SADEC est composé de neuf membres. Ses membres sont nommés pour une durée correspondant à la durée d'une législature communale. Font partie de droit du Conseil d'administration :

- un administrateur représentant la Commune de Nyon ;
- un administrateur représentant la Commune de Gland.

Ces deux administrateurs sont proposés par les Municipalités des communes concernées. Les sept autres administrateurs sont élus par les Assemblées des Syndics des districts de Nyon (5 administrateurs) et de Morges (2 administrateurs). Ils ne doivent cependant pas faire partie des autorités communales de Nyon ni de Gland. Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, la composition du Conseil d'administration était la suivante :

Président	M. Cédric Echenard, Municipal, Rolle
Vice-Présidents	M. Michel Dubois, Syndic, Saint-Oyens
	M. Michael Rohrer, Municipal, Gland
Administrateurs	M. Patrick Barras, Municipal, Chésereux
	Mme Monique Bersier, Syndique, Vinzel
	M. Stephan Comminot, Municipal, Chavannes-des-Bois
	Mme Roxane Faraut Linares, Municipale, Nyon
	M. Pascal Lincio, Municipal, Aubonne
	Mme Caroline Monnard, Municipale, Mont-sur-Rolle

Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises en séance ordinaire pour traiter des dossiers stratégiques de la société. Deux Assemblées générales ont été convoquées pour présenter et faire valider les projets conduits par SADEC :

- le 7 juin 2018 à Aubonne pour l'approbation des comptes 2017 ;
- le 25 octobre 2018 à Saint-Cergue pour la présentation du budget 2019.



2. Organisation de SADEC SA

Actuellement, la structure administrative de SADEC se présente comme suit :

- M. Didier Christen, directeur (100%) ;
- Mme Isabelle Reber, secrétaire (80%) ;
- Mmes Nathalie Widmer, comptable et Carine Fankhauser (env. 25% - mandat de prestations).

Les bureaux de SADEC sont situés à Gland, à l'adresse « En Vertelin 3 » sur un site regroupant également la station de transfert route-rail pour les ordures ménagères et le container destiné à la collecte des cadavres d'animaux de compagnie.

3. Représentation au sein de TRIDEL SA

Depuis le 21 mars 2013, SADEC SA est actionnaire de l'usine de valorisation thermique des déchets (UVT) TRIDEL SA dont l'actionnariat se répartit de la façon suivante :



Fig. 1 – Périmètres actionnaires de TRIDEL SA

GEDREL SA	4'016 actions (36.51 %)
VALORSA SA	3'963 actions (36.03 %)
STRID SA	1'540 actions (14.00%)
SADEC SA	1'481 actions (13.46%)

Cela représente un capital-actions de CHF 11'000'000.-, divisé en 11'000 actions de CHF 1'000.-

Les représentants de SADEC SA au sein de TRIDEL SA étaient en 2018 :

- Conseil d'administration : MM. Cédric Echenard et Michael Rohrer.
- Comité d'exploitation : M. Didier Christen.

4. Concept harmonisé de la taxe au sac

La Commune de Saint-Oyens a rejoint le concept harmonisé de la taxe au sac en date du 1^{er} août 2018. Avec cette arrivée, ce sont 54 communes sur les 60 composant notre périmètre qui ont choisi d'adhérer au système des sacs blancs « TRIER C'EST VALORISER ». La situation en matière de taxation des déchets est désormais la suivante dans notre périmètre :

- 54 communes dans le « concept harmonisé » ;
- 1 commune avec sa propre taxe au sac ;
- 4 communes avec la taxe au poids ;
- 1 commune avec une taxe à l'ouverture.



Un total de 13'223 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en sacs taxés au cours de l'exercice 2018. Par rapport à l'année 2017 (13'146 tonnes), la hausse du tonnage est de 0,59% pour l'ensemble des communes concernées du périmètre, alors que la population a augmenté d'environ 1,07%. Ainsi, en comparant les chiffres de la production d'ordures ménagères par habitant, on constate une baisse sensible et régulière de la production d'ordures ménagères par les citoyens, ce qui est très positif.

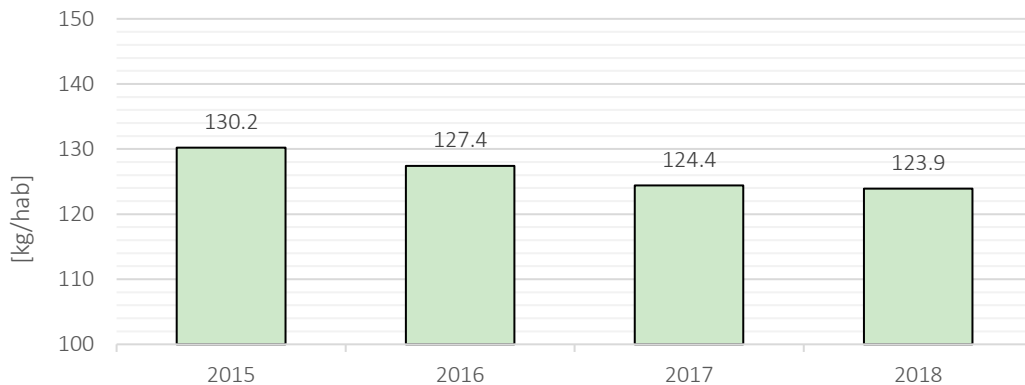


Fig. 2 – Evolution de la production annuelle d'ordures ménagères par habitant pour les communes du concept harmonisé

Pour mémoire, une cellule financière a été mise en place par les périmètres concernés pour procéder au versement de la rétrocession des montants prélevés sur les sacs au titre de la taxe. Cette cellule financière est composée des directeurs des périmètres et se réunit 5 fois par année pour procéder à cette répartition (4 versements trimestriels + le décompte final). Il s'agit en effet de compiler les tonnages reçus des transporteurs et des usines d'incinération, de les contrôler et de les faire valider par la cellule financière avant de les communiquer à Tridel pour que l'argent puisse être versé aux périmètres, Tridel gérant le « pot commun » dans lequel l'argent de la rétrocession est collecté. Charge ensuite aux périmètres de reverser cet argent aux communes, là également sur la base des tonnages respectifs de sacs taxés collectés.

Pour l'année 2018, c'est un montant de **CHF 344.29 HT** par tonne collectée qui a pu être versé, montant duquel une participation de CHF 1,97 HT par tonne a été prélevée par le périmètre pour couvrir les frais liés au fonctionnement du concept harmonisé. Cela signifie que seules les communes ayant adhéré au concept harmonisé de la taxe au sac en assumant les frais de fonctionnement. En effet, il ne serait pas équitable de faire fonctionner à l'aide du « ménage courant » un système auquel 6 communes du périmètre ont choisi de ne pas adhérer.

Au vu de l'importance des flux financiers en jeu, plus de 30 millions de francs à répartir entre les périmètres puis entre les communes, un organe de contrôle a été mis en place par les périmètres. Cet organe établit un rapport annuel qui fait l'objet d'une distribution aux actionnaires de chaque périmètre. Il est constitué de deux représentants par périmètre et d'un représentant de l'organe de révision de TRIDEL. Cet organe de contrôle a pour tâche de contrôler l'intégralité du système, en particulier les flux financiers, les activités de la cellule financière et les activités des périmètres en relation avec le concept harmonisé. Les représentants de SADEC au sein de cet organe de contrôle étaient en 2018 :

- Monsieur Agrippino CARDELLO, Municipal à Perroy ;
- Monsieur Jean WIDMER, Municipal à Bogis-Bossey.

Comme chaque année, des contrôles inopinés ont eu lieu dans les communes adhérant au concept harmonisé de la taxe au sac. En 2018, ce sont 13 communes de notre périmètre qui ont fait l'objet d'une surveillance afin de s'assurer que le taux maximal de 5% de déchets non-conformes admis soit bien respecté.

Cette tâche a été confiée à un mandataire externe dont les collaborateurs ont suivi la collecte communale des ordures ménagères. Les sacs non-conformes ont été sortis de la collecte, laissés sur place et leur poids a été évalué. Le taux de non-conformité a ainsi pu être mesuré.

A nouveau, les résultats obtenus sont réjouissants puisque toutes les communes contrôlées respectaient le taux maximal de 5%. Le taux le plus élevé constaté atteignait 2,0% alors que 3 communes atteignaient le taux de 0,0%. **Le taux moyen s'est élevé à 0,61%.**

Précisons pour terminer que chaque commune ayant fait l'objet d'un contrôle a reçu de façon individuelle les résultats détaillés des constats effectués sur son territoire.

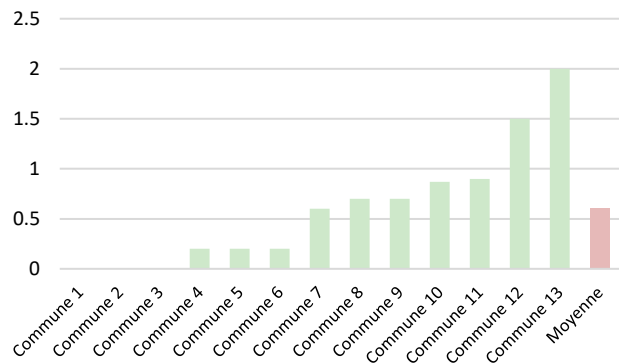


Fig. 3 – Taux de non-conformité en [%] dans les communes contrôlées en 2018

5. Animations dans les écoles

Au cours de l'année 2018, 201 animations ont été données par des animateurs spécialisés dans les écoles de notre périmètre. Ces animations sont organisées par la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), sur la base du budget mis à disposition annuellement par SADEC.

Afin de sensibiliser les enfants à la préservation des ressources naturelles et aux problèmes posés par les déchets, COSEDEC propose aux écoles différentes animations en fonction du degré d'enseignement.

Dans le cadre de ces interventions, élèves et enseignants :

- réalisent que chaque individu génère des déchets dans ses activités quotidiennes ;
- prennent conscience des problèmes posés par les déchets dans notre société ;
- s'interrogent sur les moyens de limiter la production de déchets et de préserver les ressources naturelles.

Des informations complémentaires sur les différentes animations proposées aux élèves peuvent être obtenues sous le lien internet suivant : <http://www.cosedec.ch/>.

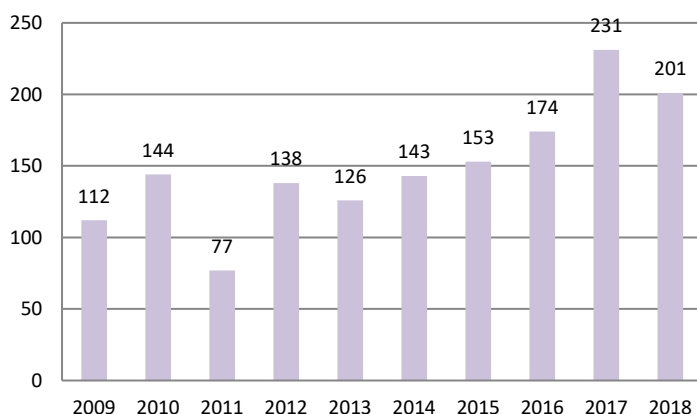


Fig. 4 – Nombre d'animations par année civile

Comme on peut l'observer sur le graphique ci-contre, la volonté du Conseil d'administration de pouvoir proposer 200 animations par année est désormais atteinte. En effet, depuis 2016, le budget de CHF 80'000.- permet d'atteindre ce nombre d'animations. Comme il n'est cependant pas toujours évident de concilier les années civiles de nos budgets avec les années scolaires des animations, le montant prévu en 2016 n'avait pas pu être totalement utilisé et une provision avait été constituée afin de pouvoir l'utiliser en 2017. Ceci explique l'écart du nombre d'animations entre ces deux années. Mais la moyenne sur 2016-2017-2018 est bien de l'ordre de 200 animations par année.

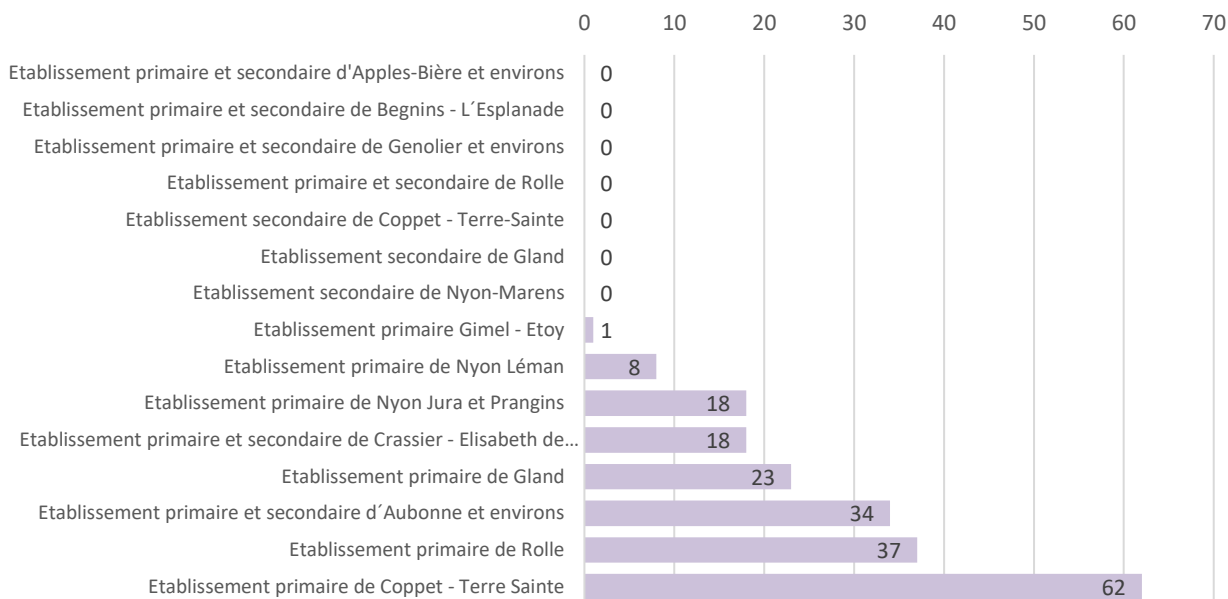


Fig. 5 – Répartition des animations par établissement scolaire en 2018

En fonction de la demande et du nombre d'animations à disposition, un tournus est organisé de telle sorte que chaque établissement puisse être visité au moins une fois tous les deux ans. En outre, d'année en année, on constate que le primaire sollicite des animations de façon bien plus importante que le secondaire.

Il est important de signaler que, pour répondre à la demande toujours grandissante d'animations de la part des établissements scolaires, le Conseil d'administration a augmenté le budget 2019 de 10%, le faisant passer de CHF 80'000.- à CHF 88'000.- par année, ce qui devrait permettre d'offrir environ 220 animations par année à l'avenir.

6. Boues d'épuration

Du fait de la fermeture totale, du mois de février au mois de juillet, de la ligne d'incinération des boues de l'usine SAIDEF (Posieux FR), une partie des boues d'épuration de notre périmètre a dû être acheminée vers d'autres exutoires, en particulier l'usine d'incinération TRIDEL, ceci à titre exceptionnel.

Pour mémoire, dans le cadre de la collaboration instaurée pour la gestion des boues avec le périmètre voisin VALORSA, nous essayons de rationaliser au maximum les

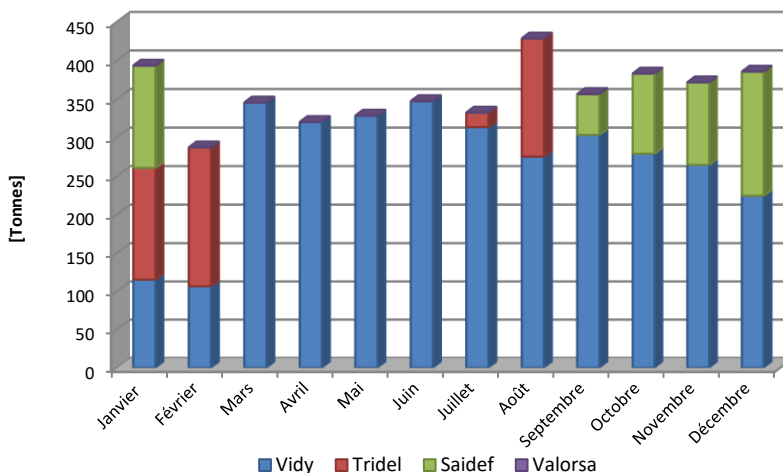


Fig. 6 – Quantité de boues d'épuration éliminées en 2018 selon l'exutoire et par mois

transports de boues. De ce fait, les stations d'épuration de notre périmètre étant nettement plus proches de Lausanne que de Posieux, leurs boues y sont dirigées de façon prioritaire. Malgré cela, nous restons toutefois directement dépendants des performances fluctuantes de l'incinérateur de Vidy qui arrive en fin de vie et dont le remplacement est programmé pour 2021.

Rappelons également que, de par le système de péréquation mis en place par nos soins en 2015, la refacturation des frais d'élimination des boues est différente selon que les boues partent sur Lausanne (Vidy ou TRIDEL) ou sur Posieux, ce qui permet de compenser les surcoûts de transports assumés par les STEP allant sur un exutoire lointain. Ainsi, les STEP devant livrer leurs boues à un exutoire lointain ne se trouvent pas pénalisées par rapport à celles qui livrent les leurs aux incinérateurs proches.

Sur le plus long terme, SADEC et VALORSA poursuivent leurs réflexions avec les repreneurs potentiels de ces boues d'épuration afin de trouver des solutions permettant de garantir leur élimination dans la durée et à des coûts qui restent acceptables. La quantité totale de boues d'épuration éliminées en 2018 s'est élevée à **4'280 tonnes**.

7. Déchets spéciaux des ménages

Selon la législation vaudoise, la mise en place de centres régionaux de collecte des déchets spéciaux des ménages (DSM) incombe aux périmètres de gestion des déchets, donc à SADEC pour la région de « La Côte ».

Vous trouverez à l'annexe n°2 la situation des 6 centres de collecte régionaux de notre périmètre, mis en place par SADEC depuis de nombreuses années avec la précieuse aide des communes qui les accueillent et qui mettent à disposition du personnel qualifié ainsi que des locaux adaptés à ce type de déchets

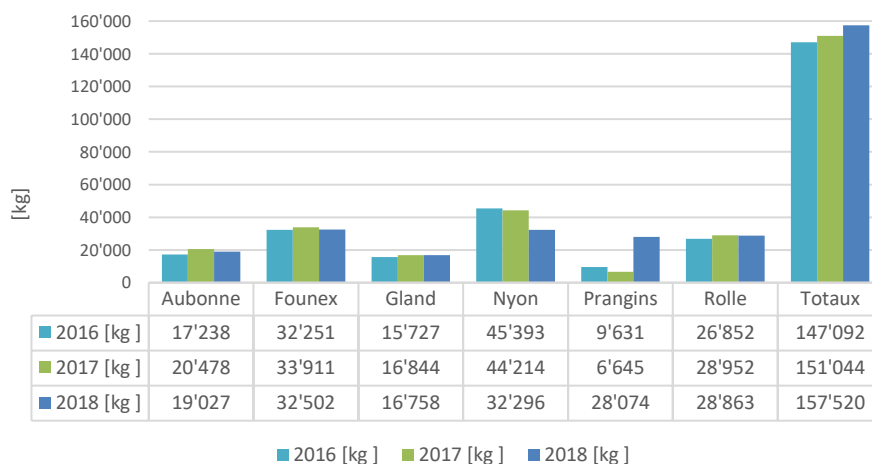


Fig. 7 – Evolution des tonnages annuels collectés par centre régional

spécifiques. Ces centres se situent dans les déchèteries de Founex, Nyon, Prangins/Duillier, Gland, Rolle et Aubonne et permettent de répondre aux besoins des 60 communes de notre périmètre.

Chaque commune appartient à une zone d'apport, ce qui définit le centre régional auprès duquel les DSM doivent être acheminés. L'ouverture récente de la nouvelle déchèterie intercommunale de Prangins/Duillier a permis d'adapter les zones d'apport dès le mois d'octobre 2017 et de soulager le centre de collecte de Nyon. Ceci explique la forte variation observée sur ces deux centres en 2018.

Pour l'entier du périmètre SADEC, ce ne sont pas moins de **157 tonnes** de DSM qui ont été collectées au cours de l'année 2018 dans les 6 centres de collecte régionaux.

8. Matériel SENS et SWICO

Comme pour les déchets spéciaux des ménages, plusieurs centres régionaux de collecte sont mis en place pour la collecte du matériel SENS (électrique) et du matériel SWICO (électronique). Actuellement, ces centres sont au nombre de onze dans notre périmètre (voir annexe n°3).

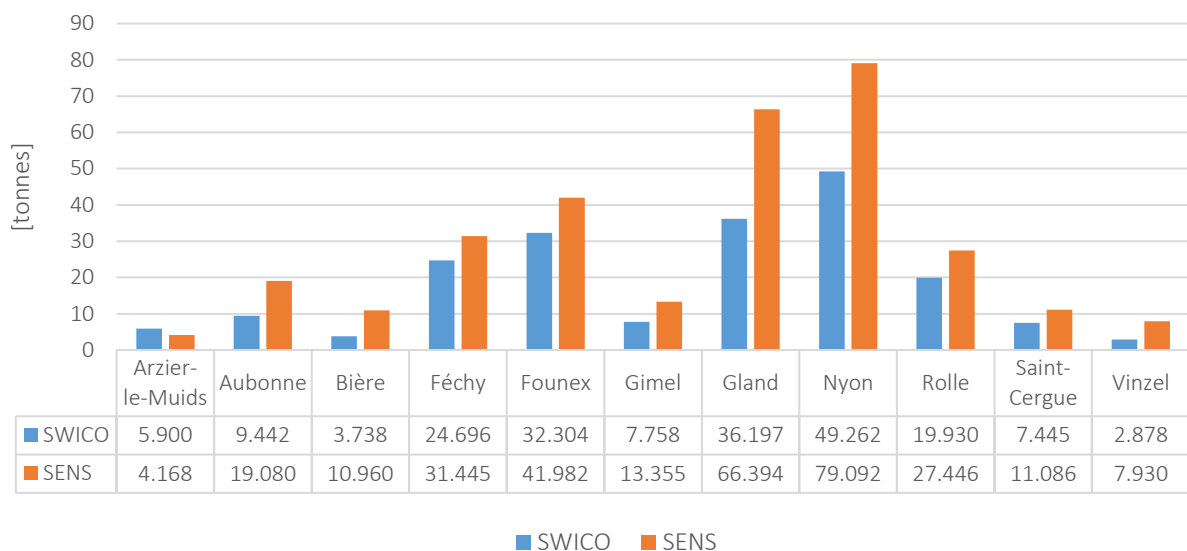


Fig. 8 – Tonnages annuels collectés par centre régional en 2018

La baisse marquée et régulière des tonnages du matériel SWICO observée depuis plusieurs années (voir figure n°9) s'explique par plusieurs facteurs: disparition progressive des écrans cathodiques de télévision dans la collecte au profit des écrans plats, changement des habitudes de consommation chez les jeunes (tablettes ou smartphones plutôt que TV) et baisse générale de la consommation. Au niveau suisse, le même phénomène est observé.

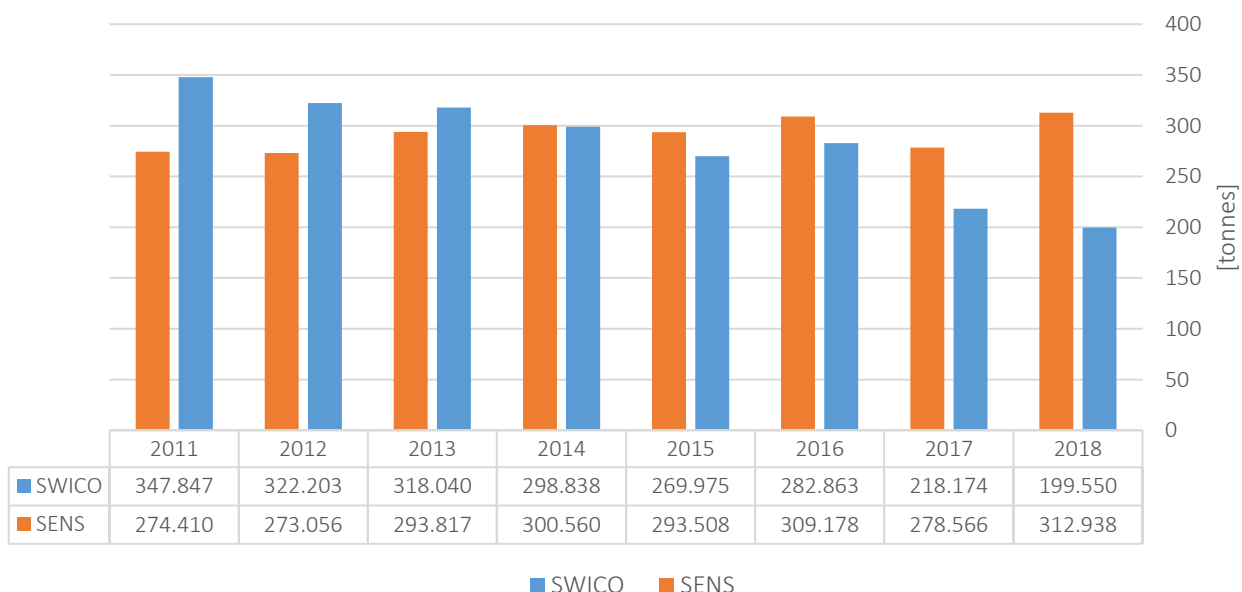


Fig. 9 – Evolution du tonnage total collecté

9. Container à cadavres d'animaux de compagnie

Pour mémoire, cette installation est au bénéfice des citoyens des 38 communes qui la financent (voir annexes 4a et 4b), de leurs services communaux et des cabinets vétérinaires situés dans le périmètre.

Depuis son déménagement sur le site de SADEC à Gland, l'accès pour le public à ce container est restreint aux heures de bureau, ceci pour avoir un meilleur contrôle des apports, condition fixée par le Service vétérinaire cantonal. De ce fait, l'accès au container n'est plus possible 7j/7j et 24h/24h.



Toutefois, les cabinets vétérinaires au bénéfice d'une autorisation d'utiliser cette installation ont, depuis le mois d'octobre 2018, la possibilité d'y accéder en tout temps s'ils le souhaitent. A ce jour, seuls trois cabinets vétérinaires ont demandé à pouvoir profiter de cette opportunité.

Cette facilité peut bien entendu également être offerte aux services de voirie communaux qui en auraient l'utilité, ceci sur simple demande auprès de notre secrétariat.

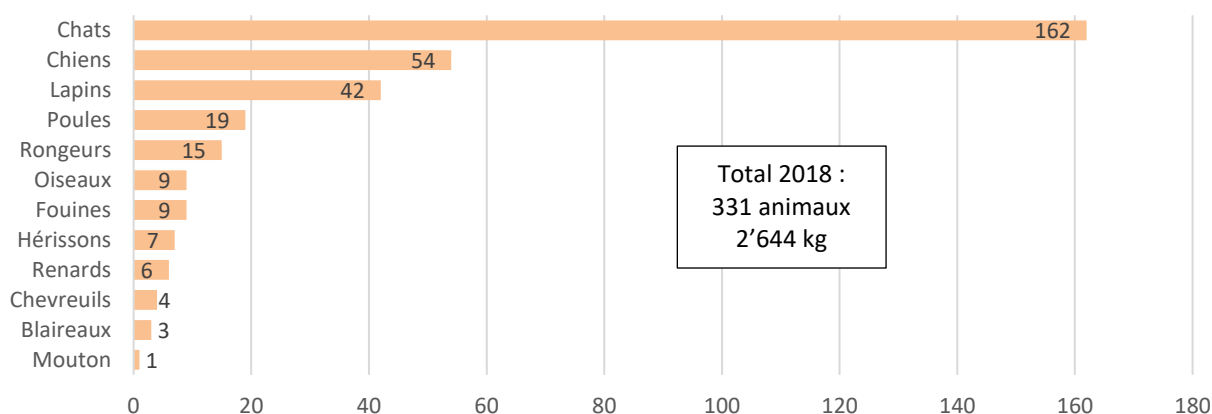


Fig. 10 – Nombre d'animaux collectés dans le container en 2018

10. Panneaux solaires photovoltaïques

Depuis le mois de juillet 2016, une surface de 67 m² de panneaux solaires photovoltaïques, placés en toiture de notre nouveau bâtiment, nous permet de produire une énergie verte tout au long de l'année.

Comme vous pouvez le voir sur le schéma ci-après, nous produisons davantage d'électricité sur une année que nous n'en consommons, ceci pour l'entier de notre site. De plus, les excédents de production sont réinjectés dans le réseau de notre distributeur qui nous les rachète.



Surface des panneaux solaires photovoltaïques	67 m ²
Puissance installée	11,6 kWc
Electricité totale produite	12'050 kWh
Electricité auto-consommée	3'080 kWh
Electricité refoulée dans le réseau	8'970 kWh
Electricité prélevée sur le réseau	5'604 kWh
Electricité totale consommée (y c. prélèvements sur le réseau)	8'684 kWh
Taux d'auto-consommation	25,6%
Gain lié à l'auto-consommation et au refoulement dans le réseau	1'032 CHF
Durée d'amortissement de l'installation	20 ans

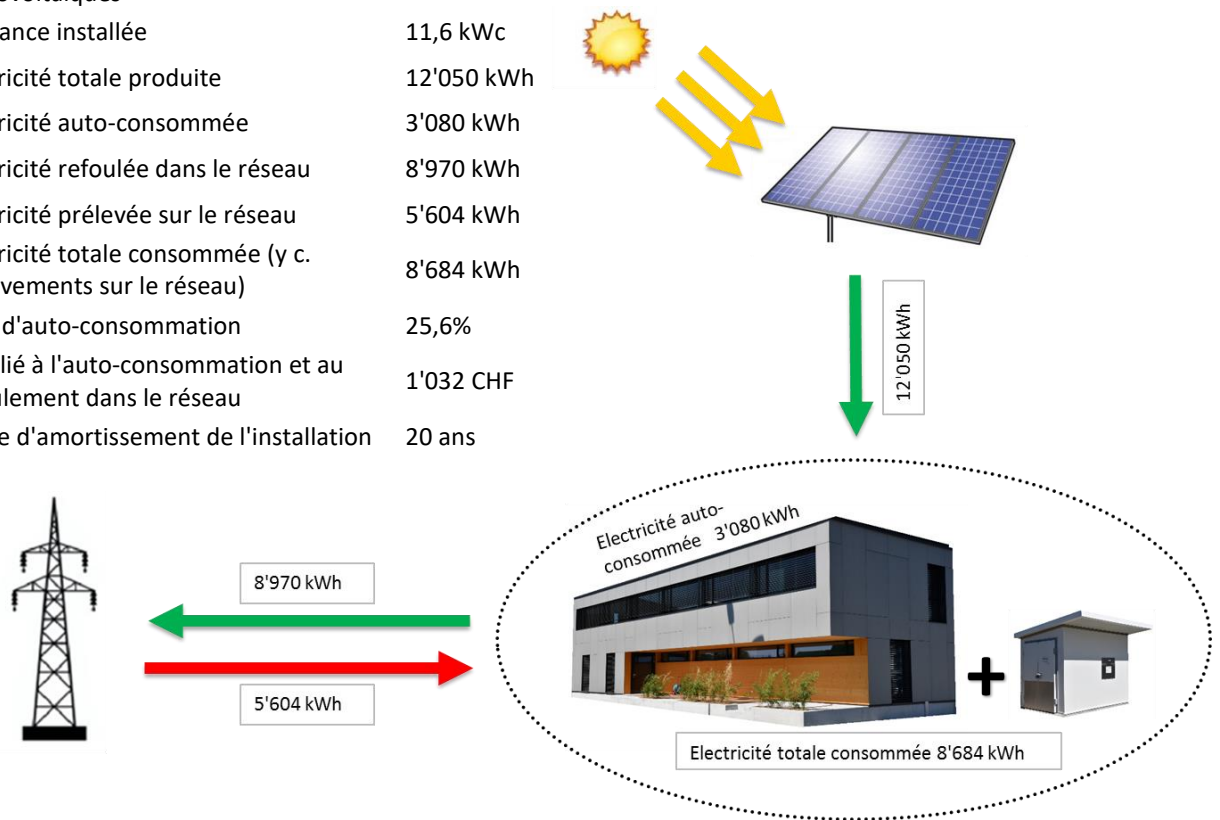


Fig. 11 – Schéma de la production et de la consommation électriques

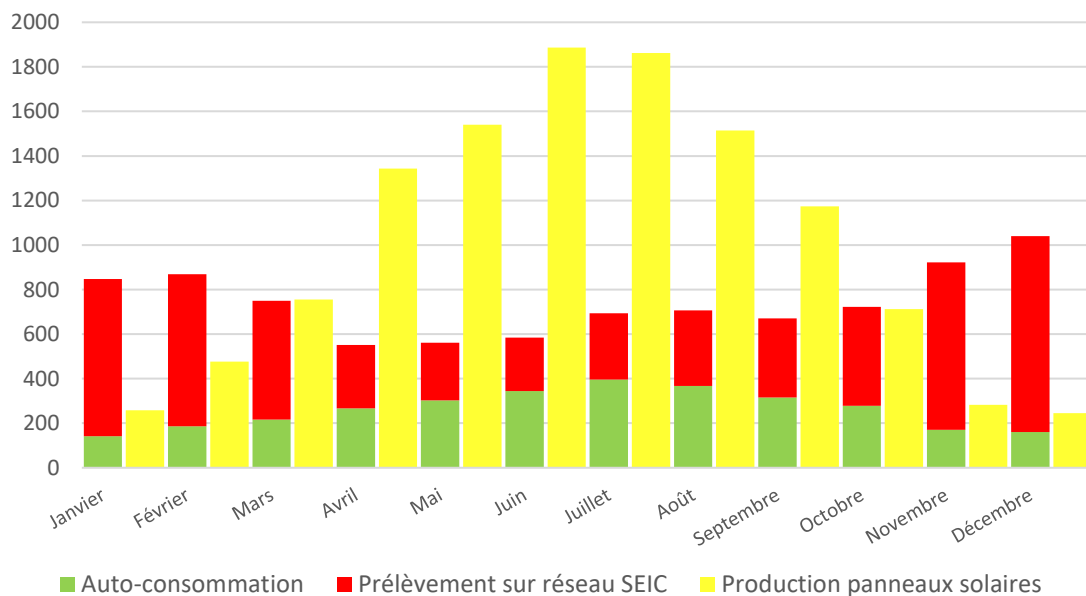


Fig. 12 – Variations mensuelles de la consommation et de la production d'électricité [kWh]

11. Campagne de communication Responsables.ch

La campagne « agissons ensemble pour moins de déchets » a été créée par les périmètres vaudois de gestion des déchets et le Canton de Vaud en 2012. Articulée sur le principe des 5R (Recyclez/Renoncez/Réparez/Réutilisez/Réfléchissez), elle s’est poursuivie tout au long de l’année 2018 au cours de laquelle les actions suivantes ont été menées :



- En collaboration avec le journal « Le Temps », 3 vidéos visant à sensibiliser les citoyens à la limitation de la production de déchets ont été diffusées à large échelle sur les réseaux sociaux ;
- Campagne auprès des écoles, des administrations publiques et des entreprises pour inciter à limiter le gaspillage du papier ;
- Distribution d’autocollants « PUBLICITE NON MERCI » dans des lieux publics et dans certaines déchèteries ;
- Campagne avant les fêtes de Noël pour inciter la population à offrir plutôt des cadeaux immatériels (places de spectacle, bons-cadeaux, etc.) ne générant pas de déchets ;
- Organisation de Repair’Cafés



Fig. 13 – Visuels de la campagne Responsables.ch

12. Divers dossiers 2018

③ Vaisselle réutilisable – KIT40 et KIT40+



Fig. 14 – le KIT 40+

Depuis la fin du mois de septembre 2017, notre société s’est associée à la société Ecomanif.ch pour la distribution de vaisselle réutilisable. En effet, SADEC SA est dépositaire de plusieurs KIT 40 et KIT 40+ (voir photos) de vaisselle réutilisable. Ces KIT sont destinés à des manifestations accueillant jusqu’à 40 personnes et sont particulièrement adaptés pour des fêtes privées ou familiales. Ainsi, la production de déchets est fortement limitée et il n’est pas nécessaire de s’occuper du nettoyage. En 2018, SADEC a fourni 11 caisses de KIT 40 et 15 caisses de KIT 40+, faisant de nous le point de dépôt le plus fréquenté.



Fig. 15 – le KIT 40

③ Plateforme internet pour la saisie des statistiques

Pour mémoire, rappelons que les périmètres de gestion des déchets STRID, VALORSA et SADEC, représentant à eux trois plus de 220 communes sur les 309 que compte le Canton, se sont unis en 2016 déjà afin de développer une nouvelle plateforme internet pour la saisie des statistiques annuelles. La volonté affichée de ces trois périmètres était de proposer aux communes un outil moderne, convivial et fiable afin de leur faciliter la tâche dans le cadre de l'obligation légale qu'elles ont de fournir chaque année au Canton les tonnages de déchets collectés sur leur territoire.

En 2018, le développement de cette plateforme internet s'est poursuivi avec la création d'un nouveau module statistique permettant aux communes de disposer d'une vision globale de la situation des déchets sur leur territoire. Précisons que ce nouveau module a été mis à disposition des communes en début d'année 2019. A l'aide de graphiques, de tableaux et d'indicateurs statistiques tels que les tonnages par habitant, les communes peuvent voir l'évolution des quantités de déchets collectés sur leur territoire au cours des dernières années et se situer par rapport à des valeurs moyennes (moyenne du périmètre et moyenne cantonale). Ainsi, il devient possible de connaître ses points forts et ses points faibles et de cibler ses efforts en vue d'améliorer et d'optimiser la collecte des déchets.

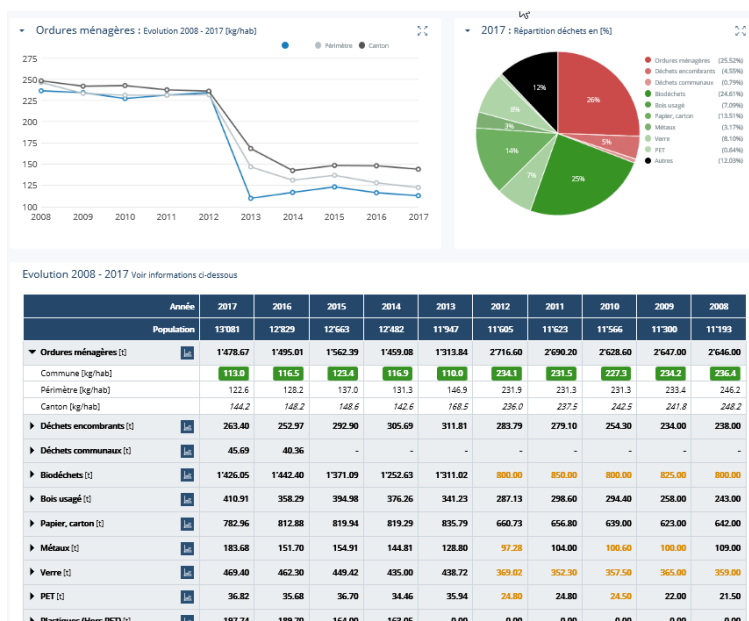


Fig. 16 – Aperçu du module « Statistiques »

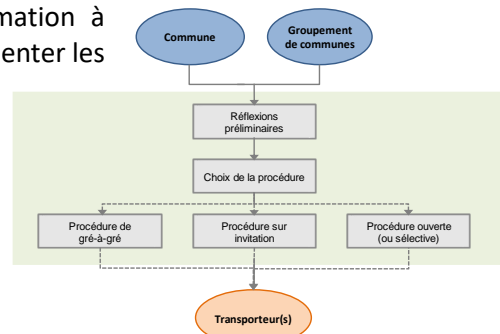
Témoin de l'intérêt de ce nouvel outil, le Canton de Vaud s'est approché des trois périmètres « pionniers » au cours de l'année 2018 pour envisager une extension de cette plateforme internet à l'entier du Canton de Vaud. Ainsi, après une analyse de plusieurs alternatives, le Canton a opté pour un rachat de cette plateforme internet, rachat qui a été finalisé en 2019.

Il s'agit pour SADEC d'une très belle reconnaissance pour l'important travail de précurseur fourni et nous nous réjouissons que cette plateforme devienne l'outil de référence cantonal pour la saisie des statistiques.

③ Documents d'appels d'offres types

En compagnie de son mandataire CSC Vaud, SADEC a élaboré au cours de l'année 2018 des documents d'appels d'offres types pour les prestations de ramassage et de transport des déchets urbains. Ces documents, basés sur la législation sur les marchés publics, ont pour objectif de permettre aux communes, seules ou en se groupant, de mettre en concurrence le marché de la collecte et du transport des déchets urbains.

Au cours du mois de janvier 2019, deux séances d'information à l'attention des communes ont été organisées, afin de leur présenter les documents d'appels d'offres établis et de les instruire sur la façon de les utiliser. Ces séances ont suscité un vif intérêt et nous nous en réjouissons. L'entier des documents transmis aux participants sont à disposition sur simple demande auprès de notre secrétariat.



③ Rachat de la voie de raccordement « Noirjean »

En date du lundi 19 novembre 2018, SADEC SA et sa voisine SOTRIDE SA ont racheté, devant le notaire M^e Thierry Dubois à Nyon, un tronçon de voie de raccordement ferroviaire de 273 mètres. Ce tronçon de voie, appelé voie « Noirjean », permet désormais à SADEC de maîtriser l'entier de la voie ferrée privée empruntée par les wagons transportant les ordures ménagères des communes, depuis son extrémité jusqu'au point de raccordement sur la voie CFF.

Le montant de la transaction s'est élevé à CHF 115'000.-, dont CHF 39'887.- à charge de SADEC SA.

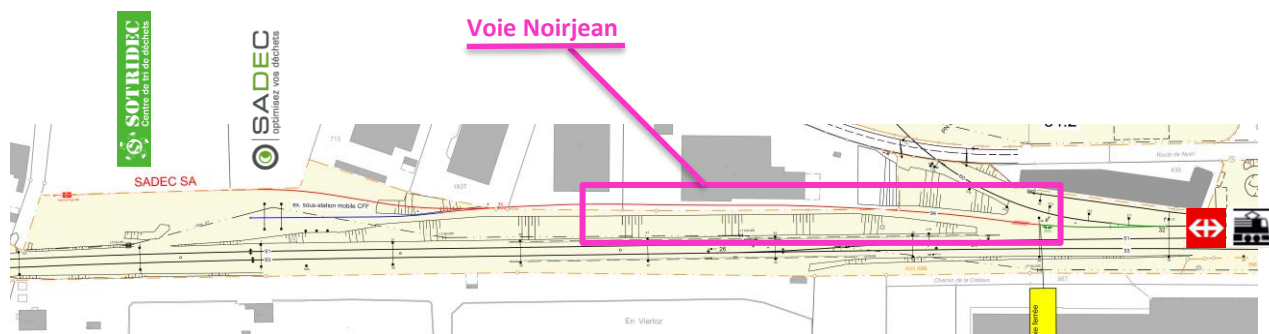


Fig. 17 – Tracé de la voie de raccordement ferroviaire privée SADEC-SOTRIDE

③ Acquisition d'un véhicule électrique



Depuis le milieu du mois de novembre 2018, notre société est propriétaire d'un véhicule électrique Renault Zoé. Ce véhicule dispose d'une autonomie réelle d'environ 300 km et servira aux différents déplacements de nos collaborateurs pour leurs déplacements professionnels et parfois même aux membres du Conseil d'administration.

Grâce aux panneaux solaires équipant la toiture de notre bâtiment administratif (voir chapitre 10), les excédents de production électrique pourront servir à alimenter ce véhicule qui roulera ainsi à l'énergie solaire.

🕒 Nouveau locataire

Lors de la conception du nouveau bâtiment administratif de SADEC à Gland, un bureau supplémentaire avait été aménagé au rez-de-chaussée en prévision d'éventuels besoins futurs. Afin de rentabiliser cet investissement, cet espace supplémentaire est loué depuis le mois d'août 2018 à la société KANDIL ENERGY Sàrl, PME active dans le domaine des énergies renouvelables. Nous nous en réjouissons et souhaitons plein succès à cette jeune société.



13. Conclusions

Après une année 2017 marquée par la construction de nos nouveaux locaux administratifs et le déménagement de nos activités de Nyon à Gland, l'année 2018 a vu SADEC poursuivre son évolution et développer son catalogue de prestations au service des 60 communes de son périmètre de gestion des déchets.

La mise à disposition de documents d'appels d'offre types ou le développement d'une plateforme internet pour les statistiques des déchets sont autant d'outils que SADEC conçoit dans l'objectif de faciliter la tâche des communes dans un domaine parfois complexe et en perpétuelle mutation.

SADEC s'investit également avec beaucoup d'entrain dans le domaine de la sensibilisation et de la communication. En organisant plus de 200 animations par année dans les établissements scolaires de notre périmètre et en soutenant activement la campagne de communication Responsables.ch, elle cherche à inciter la population à adopter les bons gestes, tout en préparant les générations futures aux immenses défis qui les attendent.

S'agissant de la santé financière de notre société, le Conseil d'administration de SADEC garde un œil très attentif à sa gestion rigoureuse, en veillant à ne pas reporter des charges supplémentaires sur les communes actionnaires. A ce propos, le Conseil d'administration est très fier d'avoir pu, depuis plusieurs années maintenant, diminuer progressivement les contributions financières demandées aux communes pour le fonctionnement de SADEC. Et ceci malgré les importants investissements consentis ces trois dernières années (station de transfert route-rail, nouveau bâtiment administratif) et malgré un catalogue de prestations qui s'étoffe toujours davantage.

Soyez certains que nous poursuivrons à nous engager dans ce sens à l'avenir en veillant à continuer à offrir des prestations de qualité à nos actionnaires tout en cherchant constamment à faire pression sur les coûts à chaque fois que nous en avons la possibilité.

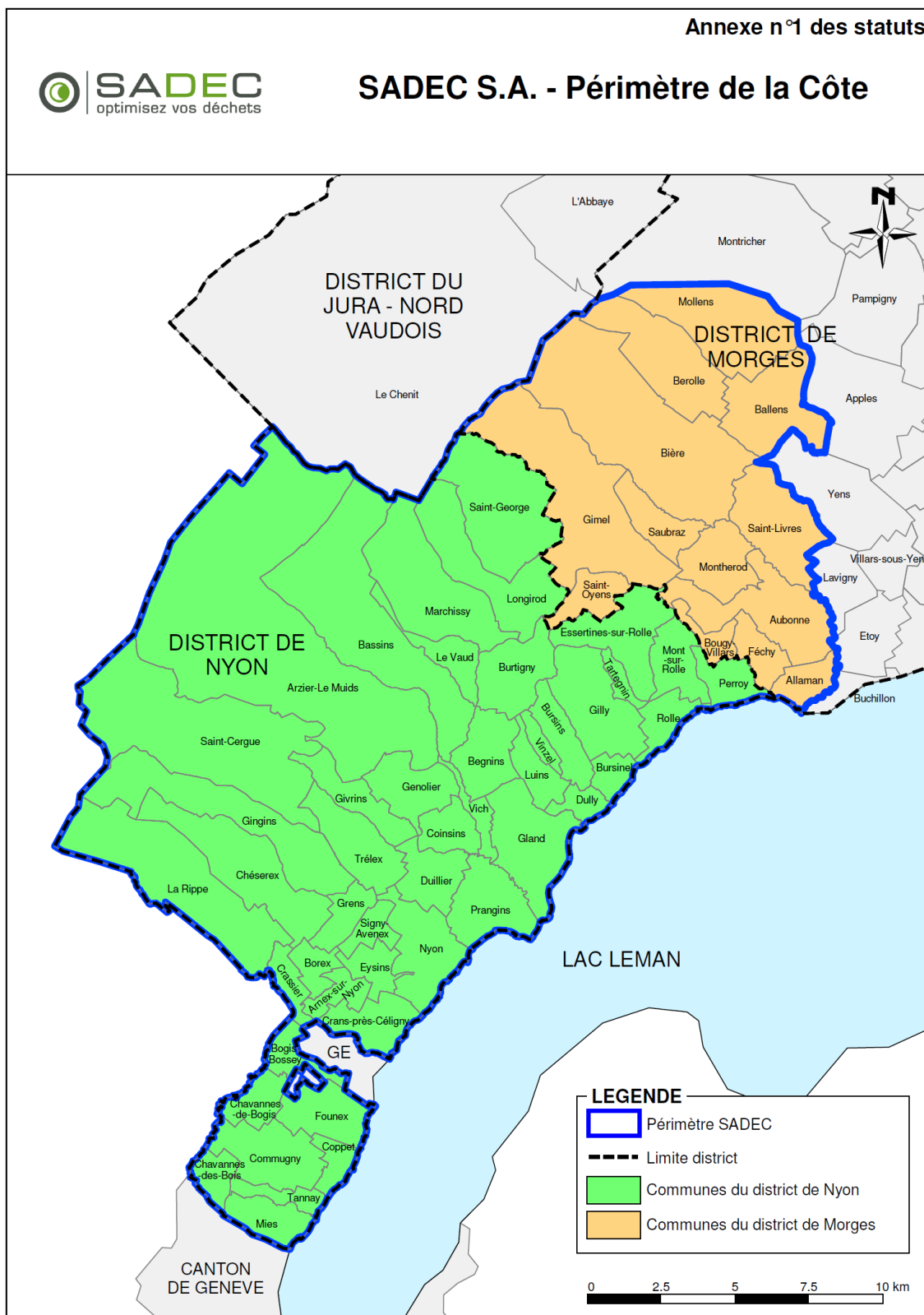
Pour le Conseil d'Administration

Gland, le 16 mai 2019

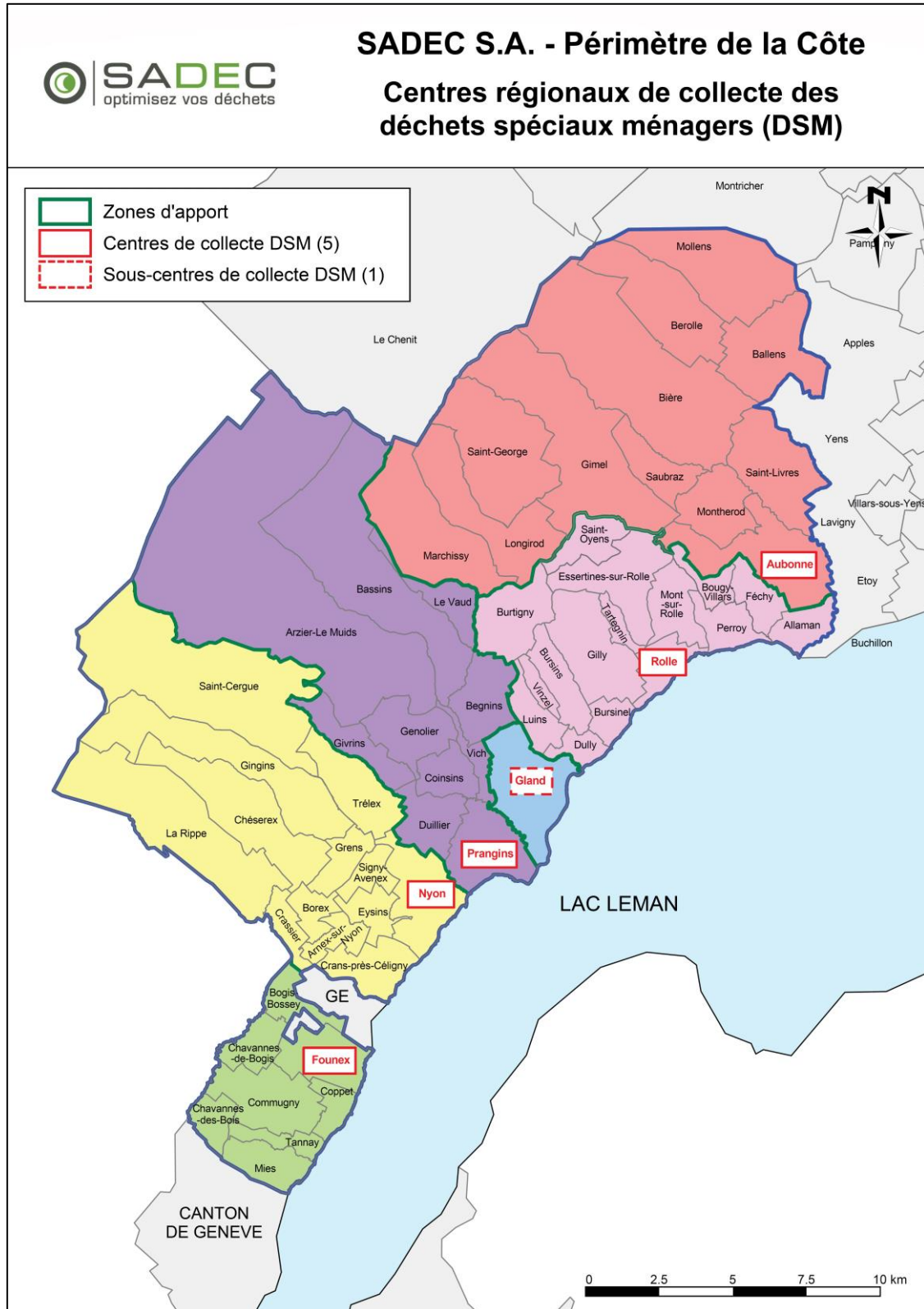
Cédric Echenard

Note : les photographies illustrant les pages 1, 10, 11 et 15 sont l'œuvre de M. Michel Perret, photographe à Nyon.

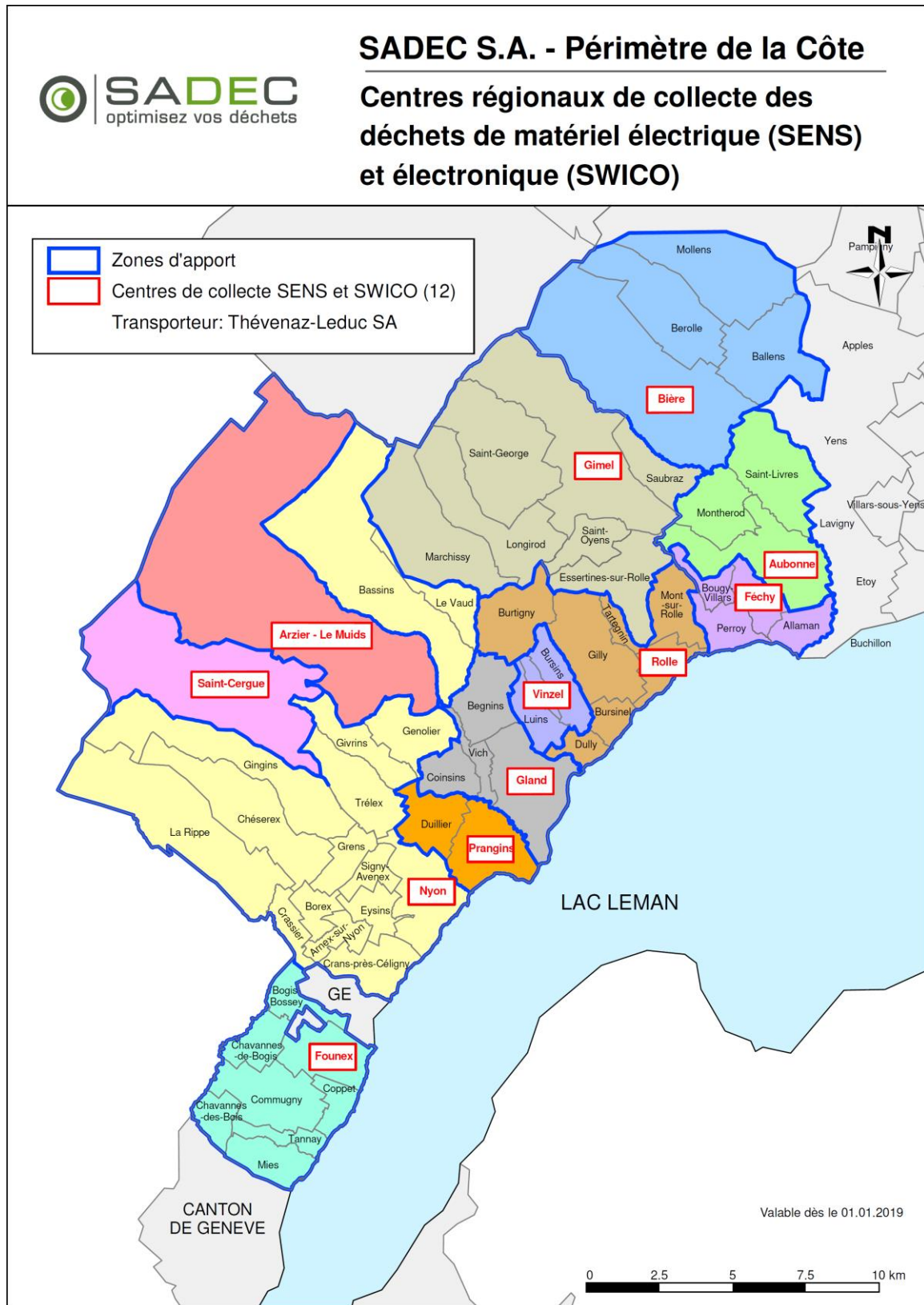
Annexe n°1 : plan du périmètre de gestion des déchets « La Côte »



Annexe n°2 : plan des zones d'apport des DSM (déchets spéciaux des ménages)

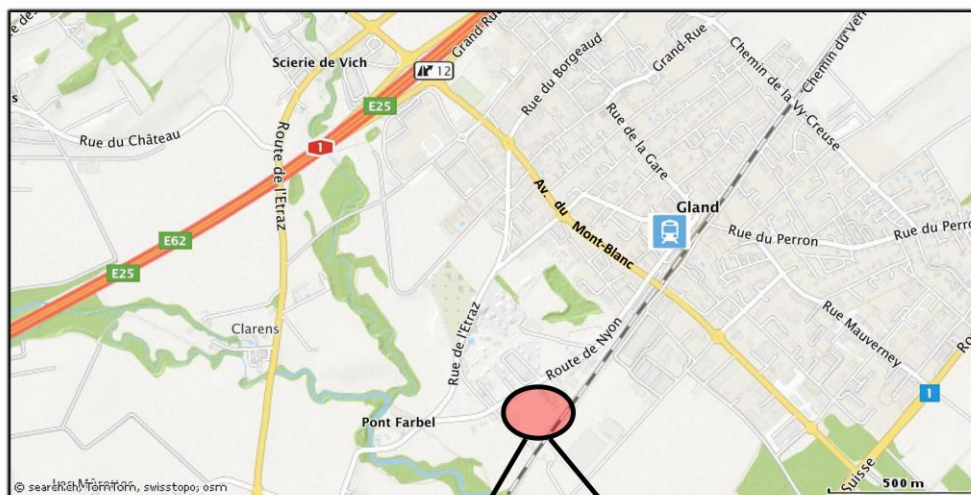


Annexe n°3 : plan des zones d'apport des déchets SENS et SWICO



Annexe n°4a : plan d'accès au container pour cadavres d'animaux de compagnie

"SADEC SA - En Vertelin 3 - 1196 GLAND"

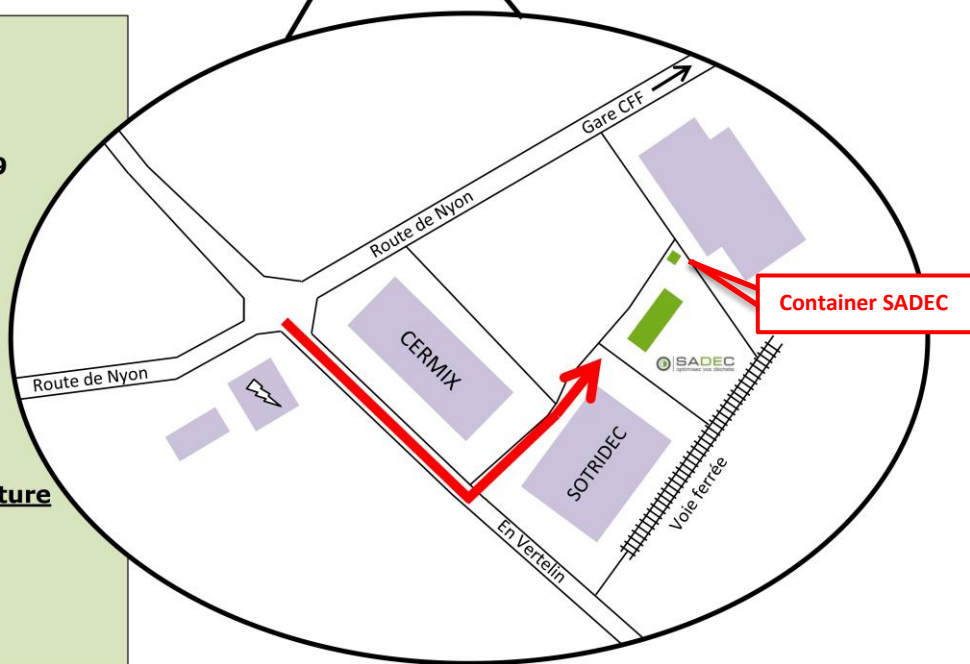


SADEC SA
En Vertelin 3
1196 Gland
Tél. 022 / 362 89 09
info@sadec.ch
www.sadec.ch

Horaires d'ouverture

lundi à vendredi

08h00 - 12h00
13h30 - 17h00



**Annexe n°4b : liste des communes autorisées à utiliser le container pour
cadavres d'animaux de compagnie**

1277 ARNEX-SUR-NYON	1272 GENOLIER
1273 ARZIER	1276 GINGINS
1269 BASSINS	1271 GIVRINS
1268 BEGNINS	1196 GLAND
1279 BOGIS-BOSSEY	1261 GRENS
1277 BOREX	1278 LA RIPPE
1172 BOUGY-VILLARS	1261 LE VAUD
1183 BURSINS	1295 MIES
1279 CHAVANNES-DE-BOGIS	1260 NYON
1290 CHAVANNES-DES-BOIS	1166 PERROY
1275 CHESEREX	1197 PRANGINS
1267 COINSINS	1180 ROLLE
1291 COMMUGNY	1264 SAINT-CERGUE
1296 COPPET	1189 SAUBRAZ
1299 CRANS-PRES-CELIGNY	1274 SIGNY-AVENEX
1263 CRASSIER	1295 TANNAY
1266 DUILLIER	1270 TRELEX
1262 EYSINS	1267 VICH
1297 FOUNEX	1184 VINZEL

Cette liste correspond aux 32 communes de l'ancien District de Nyon auxquelles s'ajoutent les Communes de Bougy-Villars, Bursins, Perroy, Saubraz, Vinzel et la Ville de Rolle. Au total, ce sont 38 communes qui bénéficient de cette autorisation.